

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	15X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓					

UNE FEMME FORTE (1)

(Pour la *Revue Ecclésiastique*)

VOICI un beau livre que nous présentons à nos lecteurs. Il n'a pas de préface, et pour cause : le nom de l'auteur suffit amplement à y suppléer.

L'auteur s'appelle Joseph Lavergne et l'héroïne illustre dont il décrit le caractère et raconte la vie, est sa mère, Madame Joseph Lavergne.

C'est dire que de toute cette œuvre d'un fin lettré, se dégage un parfum exquis fait de l'amour filial le plus tendre, joint au charme de la littérature la plus élevée, la plus française.

Une simple épigraphe, une phrase très brève extraite d'un des livres de Madame Lavergne et qui résume admirablement toute sa vie : voilà tout, et l'œuvre commence sans autre introduction.

Madame Lavergne, née Ozaneaux, en 1823, annonce dès sa plus tendre enfance les plus belles qualités de l'esprit, les plus beaux sentiments du cœur, et une volonté, une droiture, une énergie extraordinaires. Ses parents très pieux et très instruits, l'élèvent dans la connaissance et

(1) *Madame Julie Lavergne, sa vie et son œuvre*, par Joseph Lavergne (Taffin-Lefort, Paris).

la pratique des devoirs chrétiens, dont l'accomplissement fait du reste le bonheur de l'enfant.

Jeune fille, elle se fait surnommer, à cause de la précocité de son intelligence, la *reine des écoliers*. D'une gaieté charmante, aimable pour tous, affectueuse au possible pour ses parents, elle se fait particulièrement remarquer par une franchise parfaite qui fait que rien de ce qui la concerne ne saurait être caché à son père ou à sa mère.

Fiancée à un jeune homme digne d'elle et dont la vie profondément religieuxé devait si bien répondre à ses propres sentiments, elle se prépare au mariage, voulant remplir dans ce saint état, le rôle qui appartient à une épouse intelligente et dévouée.

« Décidément, écrit-elle un jour, je crois que je serai une bonne femme de ménage. Le bonheur intérieur se compose de mille petits détails, insignifiants lorsqu'on les sépare, immenses quand on les réunit.

« Je veux que mon mari en rentrant trouve toujours sa maison en ordre, sa femme parée pour le recevoir, son dîner prêt et bon. Vous riez mon ami, et moi aussi ; mais cela est sérieux au fond. Il y a des femmes assez sottes pour mépriser tout cela ; mais je ne suis pas de cet avis, et je sais que les contrariétés de chaque jour aigrissent à la longue, le meilleur caractère. Et puis, je connais des dames qui n'ont d'autre conversation avec leurs maris que les embarras domestiques.

« Je ne veux pas être ainsi, et quand je parlerai ménage, parlez-moi politique, cela me rappellera l'ordre. »

Le mariage est célébré le 9 novembre 1844. C'est le Père Lacordaire qui préside la cérémonie et qui profite de la circonstance pour faire entendre à un auditoire peu habitué aux sermons un exposé magistral de la religion catholique.

Jeune épouse, femme idéale, vigilante ménagère d'une simplicité chrétienne absolue, attachée exclusivement à son logis, renonçant à toutes les distractions mondaines, s'appliquant autant qu'elle le peut aux œuvres pieuses, Madame Lavergne, réalisant le type de l'épouse vraiment chrétienne, trouve moyen de devenir à force d'affection et de volonté la confidente des aspirations intellectuelles d'un mari qui est un artiste, l'aide et le conseil éclairé de ses travaux. Clodius Lavergne était un peintre foncièrement religieux, dévoré par la soif d'exprimer et de transmettre la foi qui embrasait son cœur.

Sa femme le soutenait, l'encourageait, lui communiquait même dans de timides esquisses au crayon ses propres idées, et quand, pour répondre à des commandes devenues nombreuses, il fallut ouvrir de plus vastes ateliers, madame Lavergne s'y transporta avec son mari, pour lui servir de secrétaire, en quelque sorte, et même tenir les livres de comptabilité; et le livre contient un document fort curieux, consistant dans une facture spirituellement formulée, présentée à Louis Veillot pour un petit vitrail que l'illustre écrivain voulut un jour offrir à l'église d'Époisses.

Mère de famille, Madame Lavergne accueille avec bonheur chacun des neufs enfants dont la Providence vient orner son foyer.

« Le nombre de ces petits pensionnaires du Bon Dieu, ne nous effraie pas, écrit-elle, à la naissance du huitième. Il est assez riche pour les nourrir, assez bon pour les maintenir dans le droit chemin, et peut être nous fera-t-il l'honneur d'en prendre quelqu'un pour lui tout à fait. Enfin, je les aime trop pour ne pas être persuadée qu'ils seront tous d'honnêtes gens : et ce siècle en a grand besoin ».

Tant qu'ils furent petits, la mère s'occupa elle-même avec une tendresse vigilante de leur éducation, voulant les garder près d'elle aussi longtemps que possible. Les deux aînés firent même toutes les études à la maison paternelle, et ce n'est qu'avec répugnance que cédant à des conseils autorisés, elle finit à accepter pour les autres, l'éducation mixte de la famille, du collège et du couvent.

Plus tard, il fallut bien se résigner à quelque chose de plus triste encore, quand son fils Noël dut partir pour la caserne. Aussi de quelle sollicitude n'entoure-t-elle pas son cher Noël, qui, fidèle aux recommandations maternelles, se montra aussi vaillant soldat qu'intrépide chrétien, ayant bientôt gagné les épaulettes d'officier dans l'armée territoriale en même temps que l'estime et l'affection de tous ses camarades.

La famille de Madame Lavergne eut comme toute

autre à passer par l'épreuve : celle de la maladie surtout. Son dévouement, égalait alors sa résignation, et au milieu des souffrances qu'elle endure, où qu'elle soulage, elle sait conserver toujours son courage et sa gaieté.

La maison de Madame Lavergne est hospitalière au plus haut degré. Ceux qui la fréquentent sont des artistes, des littérateurs et des hommes d'état : l'atelier de Clodius Lavergne s'est transformé en un salon artistique, religieux et littéraire.

* * *

Un chapitre du livre de Joseph Lavergne, est intitulé « *Stabat Mater* ».

On devine que l'auteur y dépeint les angoisses terribles qui sont venues déchirer le cœur de sa mère, plongée dans le deuil par la mort de cinq de ses enfants. La perte de sa fille, mourant à 27 ans, chez les dames de Sion, lui fut particulièrement sensible, et les lettres qu'elle écrivit à cette occasion pour demander des prières à ses intimes, révèlent l'excès d'une indicible souffrance, mais la foi qui la soutient, demeure toujours intacte : « Elle était aussi belle que bonne, et je l'ai vue mourir dans sa fleur ; mes larmes ne tarissent pas ; je l'ai sans cesse devant les yeux et j'ai bien de la peine à me soumettre à la volonté du Bon Dieu. Il le faut cependant pour mériter d'aller la rejoindre au Ciel ».

Dieu voulait encore un holocauste. Une seconde fille, Marie, se fait religieuse à son tour dans le même Cou-

vent de Sion : à son tour aussi, après neuf ans, elle va rejoindre la première au Ciel. « C'est vendredi dernier, à trois heures de l'après-midi, et dans ce beau séjour de Royan qu'elle aimait, que ma très douce et très aimable petite religieuse s'est endormie, bercée par une vision du Ciel. Elle croyait voir les Anges, la Sainte Vierge, sa sœur Lucie qui venait la chercher, et elle disait : *que je suis heureuse, je vais au Ciel. Dès que je serai morte, mes Sœurs, chantez le Magnificat.* Le bon Dieu accueillit cette fleur dans tout son éclat et il a voulu de nous ce nouveau sacrifice ! que son saint nom soit béni ».

* * *

La française, qu'était Madame Lavergne se révèle avec toute l'élévation du patriotisme le plus généreux, et le plus intrépide, au milieu des événements douloureux de 1848, pendant la guerre Prussienne en 1870, et durant la terrible Commune en 1871. Les lettres qu'elle écrit chaque jour, ne peignent pas seulement son état d'âme, elles font connaître une foule de détails qui pour être intimes, n'en sont pas moins très intéressants et très instructifs. Elle parle en vraie française, et ses lettres ont toute la valeur de documents historiques, surtout en ce qui concerne la guerre Franco-Prussienne, le siège de Paris, les émeutes et finalement l'arrivée des Versaillais. Mais ce qu'on y voit surtout, c'est ce qu'une femme patriote et chrétienne peut faire au milieu des pires catastrophes pour servir son pays et donner l'exemple des vertus civiques.

« La journée du 24, a été terrible, mais l'une des plus belles de ma vie, sais-tu pourquoi ? Pas un de mes enfants n'a pali, n'a reculé d'une ligne. L'incendie, l'explosion, les obus, et les balles, rien n'a effacé de leurs chers visages, la sérénité des enfants Hébreux dans la fournaise. Ce sont de vrais chrétiens, de vrais Français, Alleluia ! »

Voilà une mère !

* * *

D'une intelligence fertile, élevée dans un milieu très intellectuel, madame Lavergne avait, dès son enfance, manifesté un goût marqué pour la littérature, et les écrits de sa jeunesse sont déjà remarquables par l'originalité et l'aisance. Mais forcée par ses devoirs d'épouse et de mère de faire le sacrifice de ses préférences, elle dut pendant les vingt-sept premières années de son mariage, renoncer à peu près à tout travail littéraire ; ce n'est qu'après les événements de 1870 que commence réellement pour elle la carrière de l'écrivain.

Elle imagina des contes qui ne furent d'abord lus que manuscrits et dans un cercle restreint d'amis intimes ; puis ils furent imprimés en petites brochures qui circulèrent de main en main et finalement, l'auteur cédant à des réclamations nombreuses et autorisées, se livra à la grande publicité.

Ses ouvrages sont nombreux, sans compter qu'elle eut souvent occasion d'écrire pour différents journaux, des articles sur des sujets très variés. On devine que dans

ses livres aussi bien que dans ses feuilletons, Madame Lavergne, puriste consommé pour le style, profondément imprègné de l'esprit chrétien a toujours en vue un objet élevé et qu'elle n'écrit très bien que pour faire beaucoup de bien.


Toutes ses œuvres, sont à lire. Nous voudrions les voir au complet dans nos bibliothèques paroissiales pour être mises surtout à la disposition des mères de famille.

* * *

Madame Lavergne, ardente royaliste, qui avait mis toutes ses confiances pour l'avenir de sa patrie, dans le comte de Chambord éprouva à la mort de ce prince une douleur si profonde que sa santé en fut irrémédiablement atteinte. Après une maladie assez longue, supportée avec le courage, la résignation d'une sainte, elle s'éteignit le 16 mars 1886, à l'âge de 63 ans.

LES PROCESSIONS JUBILAIRES

(De *L'Ami du clergé*)

 **UESTION.** — Vous rendriez service à plusieurs en précisant les raisons et les autorités qui prouvent que le Jubilé fait processionnellement requiert des emblèmes religieux. La décision récente

de Rome alléguée par vous, p. 248, ne semble pas se rapporter à ce point, mais permet simplement, si je ne me trompe, aux fidèles de l'église de Paris, de se rendre d'une station à l'autre d'une manière non processionnelle, parce que la condition des lieux exige ce tempérament dans la loi canonique.

Réponse. — Nous ne demandons pas mieux que de justifier notre enseignement, et la meilleure manière c'est de produire les divers commentaires donnés sur ce point par les revues et les autres.

10 *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1901, p. 142 :

Ces processions doivent revêtir un caractère religieux officiel. Un ecclésiastique doit les diriger et la croix doit les précéder.

Voilà la règle ordinaire. Mais quand les circonstances ne permettent pas d'organiser une procession selon l'ordre liturgique, le Saint-Siège recommande d'agir pour le mieux. « Processiones regulariter faciendas esse, more solito, cum cruce aliisque sacris indumentis ; si aliquid obstat, faciendas esse meliori modo quo potest ; et etiam per distinctas turmas, quae inde conveniant in ecclesias designatas, ibique communes preces effundant. » Dès lors, en certaines occurrences, les processions peuvent se faire même par groupes détachés, sauf à se rencontrer dans l'église de la station pour y prier en commun.

Cette doctrine vient encore d'être confirmée et complétée par un jugement du Saint-Siège, le 25 janvier 1901.

26 *Nouvelle Revue théologique*, 1901, p. 200 :

Ces processions doivent être faites d'après les prescriptions du Rituel, avec la croix et en habit de chœur, les religieux revêtus du costume de leur Ordre ; mais les signes distinctifs d'une confrérie ne sont pas nécessaires, ainsi qu'il a été déclaré le 19 avril 1826.

Les processions des confréries et collèges composés de laïques ne doivent pas nécessairement être présidées par un prêtre : cela n'est requis que pour les processions paroissiales. Aussi avons-nous vu plus haut que les écoliers profitent de la réduction quand leurs maîtres les conduisent aux églises stationnales. Mais il est nécessaire que le chef du corps ou de la communauté conduise la procession, comme cela est dit de ces écoliers.

La réponse au deuxième doute, publiée ci-après, autorise les membres des corps privilégiés à se rendre par groupes séparés ou isolément aux églises stationnales, où ils se réunissent et récitent les prières. Mais on ne peut user de ce procédé que dans les endroits où les processions régulières ne sont pas permises. Il pouvait sembler inutile, depuis la réponse du 30 janvier 1886 ad VII, de renouveler cette concession.

30 *Revue théologique française*, 1901, p. 38 :

Dans les termes : *collegiis quibus cumque*, sont comprises, ce semble, toutes les collectivités légitimes, soit ecclésiastiques, soit civiles, pourvu cependant que leur marche remplisse les conditions liturgiques d'une proces-

sion. Et par le fait même qu'il accorde la réduction, l'évêque, à moins de déclaration contraire, paraît autoriser ces divers collèges à parcourir processionnellement le territoire de paroisses qu'ils doivent traverser pour se rendre aux églises assignées.

Là où, comme en France, le pouvoir civil interdit les processions, on peut se demander si et comment ce point de la discipline jubilaire a son application. Une décision de la Pénitencerie, relative au grand jubilé de 1875, nous fournit une réponse qui, dans sa généralité, vise tous les cas d'impossibilité :

« Ordinarius quidam quaesivit an censeri possint veluti processiones ad quatuor ecclesias designatas pro jubileo lucrando visitationes, quas ille peragit una cum Capitulo et Seminario in vestimentis haud choralibus sed nigris psallendo voce submissa ; et proinde an sit in suo arbitrio numerum visitationum imminuere, sicuti est in sua facultate eas imminuere, quae processionaliter fiunt ? — Resp. Quatenus processiones fieri nequant more solito affirmative. »

Le Saint-Père vient d'accorder des dispenses particulières à cet égard.

Il s'agit, notons le, de la réponse de la S. Pénitencerie du 25 janvier 1901.

40 *Avrizoli* :

« De processionibus. — An censeri possint veluti processiones... visitationes quas (Ordinarius) peragit una cum Capitulo et Seminario in vestimentis haud choralibus, sed nigris psallendo voce submissa ?

Resp. ! S. Poenitentiarum 31 julii 1875 : « Quatenus processiones fieri nequeant more solito, affirmative. » Leo XIII ex speciali gratia indulget, ut « in locis in quibus processiones non permittuntur », processionibus aequiparentur « coadunationes corporum moralium et aliorum fidelium qui in designatis ecclesiis, hora praestituta, sub proprii Moderatoris et respective sub proprii Parochi vel alterius sacerdotis ab eo deputati ductu, colliguntur, ut ibidem una simul visitationes peragant. » (Ex S. Poen. rep., 25 jan.)

Résumons en quelques lignes tout cet enseignement :

1^o Tous les auteurs que nous venons de citer sont d'accord pour reconnaître que là où les processions sont possibles avec les emblèmes religieux, elles sont obligatoires ; et que là où elles sont impossibles, il a fallu une dispense pour faire les visites d'une autre manière ;

2^o Pour les uns, la réponse se trouvait déjà dans la réponse de la S. Pénitencerie du 31 juillet 1875 ; en tout cas, tout le monde l'admet, la réponse du 21 janvier 1901 s'applique à tous les diocèses et a par conséquent une portée universelle.

MUSEE MARIAL

« Le congrès émet le vœu
« qu'on s'occupe de faire à ce
« moment de l'histoire, l'in-
« ventaire des efforts de l'hu-
« manité chrétienne dans
« le domaine de l'art pour
« honorer la vierge. »

*(Vœu du Congrès Marial tenu à
Lyon, en septembre 1900.)*

REMARQUES

Le projet d'un Musée Marial, en voie d'exécution au Canada, depuis le mois de février 1899, est devenu l'un des vœux du Congrès Marial, tenu à Lyon, France, en septembre 1900.

Comme la réalisation de ce projet n'est pas une œuvre diocésaine, ou même nationale, mais catholique, la chrétienté tout entière est invitée à y donner son concours ; c'est aussi le vœu du Congrès : l'inventaire des efforts de l'humanité chrétienne.

MOYENS D'ACTION

Ce projet, cher aux cœurs catholiques, se réalisera
par le concours .

1. Des communautés religieuses ;
2. Des gardiens de sanctuaire ou lieux de pèlerinages dédiés à la T. S. Vierge ;
3. Des éditeurs, manufacturiers, fabricants, etc ;
4. Des particuliers, sociétés, villes, diocèses, pays même.

APPROBATIONS

Nous, soussigné, évêque de Sherbrooke, approuvons et bénissons de tout cœur le projet d'un Musée Marial au Canada, et nous en confions, par la présente, l'organisation à Monsieur l'abbé F.-H. Lavallée, prêtre de Notre diocèse, lequel, depuis plusieurs années déjà, avec Notre autorité formelle, a consacré son temps et ses forces à la diffusion de la dévotion envers la T. S. Vierge.

Tout envoi qu'on voudra bien faire pour le Musée, devra être adressé au Séminaire Saint-Charles-Borromée, de Sherbrooke, lequel est constitué gardien et propriétaire des objets offerts, qui seront conservés dans un local à l'épreuve du feu.

Fasse le Ciel que la réalisation de ce projet, qui a été l'objet d'un vœu spécial du Congrès Marial tenu à Lyon, en septembre 1900, contribue efficacement — c'est Notre seul désir — à l'honneur, à la gloire et

l'amour de Jésus, par l'amour de Marie ! *Ut Adveniat Regnum Tuum, Adveniat Regnum Mariæ.*

† PAUL. EVÊQUE DE SHERBROOKE.

Sherbrooke, Qué., en la fête de saint Joseph, époux de Marie.

Ottawa, Canada, 26 juin 1901.

A Monsieur l'abbé F.-H. Lavallée, Sherbrooke.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Le projet de formation d'un Musée Marial au Canada, déjà approuvé par Sa Grandeur Mgr P. LaRocque, évêque de Sherbrooke, ne peut que réjouir tous ceux qui ont à cœur la gloire de la Mère de Dieu dans ce pays où la dévotion à la T. S. Vierge est si profonde et si sincère. Vous qui avez déjà tant travaillé à propager le culte de Marie, vous saurez certainement faire réussir ce projet dont l'exécution vous a été confiée.

Pour nous, nous approuvons, autant qu'il est en nous, l'œuvre que vous avez entreprise avec tant de zèle, et nous prions la Reine du Ciel de la favoriser et de la protéger.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de mon sincère dévouement en N.-S.

† D. FALCONIO, ARCH. DE LARISSE,

Délégué Apostolique.

**OBJETS QUI POURRAIENT ÊTRE OFFERTS AU
MUSEE MARIAL**

- 1 — Vies de la T. S. Vierge, langues diverses, éditions diverses.
- 2 — Volumes traitant de la T. S. Vierge, langues diverses, éditions diverses.
- 3 — Revues traitant de la T. S. Vierge, numéros parus et à paraître.
- 4 — Annales traitant de la T. S. Vierge numéros parus et à paraître.
- 5 — Prières à la T. S. Vierge, sur feuillet (en double).
- 6 — Cantiques à la T. S. Vierge, sur feuillet ou en recueil.
- 7 — Musique dédiée à la T. S. Vierge, sur feuillet ou en recueil.
- 8 — Rosaire de la T. S. Vierge, diverses matières.
- 9 — Chapelet de la T. S. Vierge, diverses matières.
- 10 — Médailles de la T. S. Vierge, grandeurs, formes, matières diverses.
- 11 — Images de la T. S. Vierge, grandeurs, formes, matières diverses.
- 12 — Gravures de la T. S. Vierge, grandeurs, formes, matières diverses.
- 13 — Tableaux à l'huile, copies.
- 14 — Bannières, (soie, velours, etc).

-
- 15 — Drapeaux, (soie, velours, etc).
 - 16 — L'Ave Maria, les paroles peintes sur toile, soie, velours (langues diverses).
 - 17 — Sceaux et Blasons dans lesquelles entre l'idée de la T. S. Vierge.
 - 18 — Scapulaires, diverses formes.
 - 19 — Reliques.
 - 20 — Statues de la T. S. Vierge, métaux, bois, plâtre, grandeurs diverses.
 - 21 — Statuettes, de la T. S. Vierge, métaux, bois, plâtre, grandeurs diverses.
 - 22 — Groupes, de la T. S. Vierge, métaux, bois, plâtre grandeurs diverses.
 - 23 — Bustes de la T. S. Vierge, métaux, bois, plâtre, grandeurs diverses.
 - 24 — Médallions de la T. S. Vierge, métaux, bois, plâtre, grandeurs diverses.
 - 25 — Monogramme o:1 Maria, de la T. S. Vierge, métaux, bois, plâtre, grandeurs diverses.
 - 26 — Objets divers sur lesquels la T. S. Vierge est représentée.
 - 27 — Travaux divers, au pinceau, à la plume, au crayon, à l'aiguille, etc.

AVIS

I. Nous acceptons de préférence les volumes, revues et autres publications, en brochures, afin de garder l'uniformité dans la reliure.

II. Pour les Revues, Annales, Messagers, la suite des numéros à venir.

III. Nous recevons, en double, les médailles dont les deux faces rappellent l'idée de la T. S. Vierge.

IV. Le musée accepte même les tableaux, images, groupes où la T. S. Vierge figure au deuxième rang.
Ex. : *La fuite en Egypte. La mort de saint Joseph. La descente du Saint-Esprit dans le Cénacle.*

V. Tout ce qui se fera ou se publiera de nouveau sur la T. S. Vierge, sera reçu avec reconnaissance.

VI. Nous serons reconnaissants pour tous avis, conseils et indications utiles à la réalisation de ce projet.

VII. Toute communication ou envoi, au

MUSÉE MARIAL,

Séminaire Saint-Charles-Borromée,

F.-H. LAVALLÉE, ptre.

Sherbrooke, P. Q., Canada.

DECRETS ET SOLUTIONS

Sacré Congrégation des Rites

Les Litanies de la Sainte Vierge

DANS la récitation des litanies de la Sainte Vierge, après les trois *Agnus Dei*, on doit omettre, selon le texte des nouvelles éditions du *Rituel Romain*, les mots, *Christe audi nos*, et *Christe exaudi nos*.

On finit par un verset et une oraison qui peuvent varier selon le temps.

« Utrum Litaniae Lauretae post tertium *Agnus Dei* rite ac recte absolvi possent, addito statim versiculo, responsorio et oratione, vel inserto prius, *Christe Audi-nos, etc.*, prout fit in Litanis Sanctorum, cum Pater et Ave vel uno alterove ?

Et sacra Eadem Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, audito voto Commissionis Liturgicae omnibusque perpensis, respondendum ceconsuit :

Litaniae Lauretae, concludendae sunt uti in Appendice Ritualis Romani, omissis Christe audi, nos, etc ; versiculus autem responsorium et oratio post dictas litanias mutari possunt pro temporis diversitate.

Die 7, Decembris 1900.

D. Card. FERRATA, *Praefectus*

D. PANICI, Arch. Laod., *Secretarius*

Oraisons " Pro Ecclesia " et " Pro Papa "

Quand les deux oraisons *pro Ecclesia* et *pro Papa* sont obligatoires, l'une en vertu de la rubrique, l'autre en vertu d'un précepte épiscopal, il faut les dire toutes les deux ?

Utrum circa orationes pro Ecclesiae et pro Papa, id retinendum sit, ut si altera vi-rubricae, altera ex praecepto Ordinarii praescribatur, utraque prouti de more, in missa dici debeat ?

Resp. — Affirmative.

Die 4 martii 1901.

D. Card. FERRATA, *Praefectus.*

D. PANICI, Arch. Load, *Secretarius.*

Decret Urbis et Orbis

A partir de 1903, la fête de saint Jean-Baptiste-de-la-Salle, sera célébrée le 15 mai dans toute l'Église, sous le rite *double mineur*.

Ad huimillimas preces Rev. Fr. Robustiani, Procuratoris Generalis et Postulatoris Congregationis Fratrum Scholarum Christianarum, ab infrascripto Cardinali Sacro consilio legitimis Ritibus cognoscendis ac tuendis Praefecto relatas, Sanctissimus Dominus Noster. Leo Papa XIII, ex ipsius Sacrae Congregationis consulto benigne concedere dignatus est ut festum S. Joannis Baptistae de la Salle Conf. cum *Officio et Missa de communi Conf.* non *Pont.*, exceptis Oratione et Lectionibus secundi ac tertii Nocturni propriis, sub ritu duplici minori, die decinia quinta Maii, post-annum 1902, ab universa Ecclesia quotannis recolatur; mandavit que ut Calendario Universali, ac nonovis editionibus Breviarii et Missalis Romani ejusmodi festum cum supradicto Officio ac Missa (de eodem communi *Officij*, praeter orationem et Evangelium) inscribatur, nec non Elogium, prout huic praejacet Decreto, Martyrologio Romano inseratur. Contrariis non obstantibus quibus cumque.

Die 10 februarii 1901.

D. Card. FERRATA, *Praefectus.*

D. PANICI, Arch. Laod., *Secretarius.*

LE MONDE RELIGIEUX

ROME — *S. Em. le cardinal Parocchi* — S. Em. le cardinal Parocchi est entré depuis le 22 juin dernier dans la vingt-cinquième année de son cardinalat. C'est en effet le 22 juin 1877 que Pie IX l'élevait à la dignité de la pourpre romaine.

A cette occasion, les élèves du séminaire Lombard dont le cardinal est protecteur, ont dernièrement célébré ses noces d'argent dans leur villa de la Sabine.

Bien que Son Eminence ait expressément désiré que cet anniversaire ne sorte pas des limites d'une fête de famille, la place occupée par le cardinal Parocchi dans l'Eglise est trop grande pour que tout le monde catholique ne prenne point part aux félicitations et aux vœux que l'éminent prince de l'Eglise a reçus à cette occasion.

— *Archéologie.* — Les travaux qui se poursuivent à Sainte-Cécile du Transtévère, sous la direction et aux frais de S. Em. le cardinal Rampolla, titulaire de cette église, viennent de ramener à la lumière une belle fresque du treizième ou quatorzième siècle. Les archéologues croient y reconnaître la touche de Pierre Cavallini, un Romain qui fut l'un des plus fameux disciples du Giotto et à qui l'on attribue aussi les plus belles peintures du *sacro speco* de Saint-Benoit à Subiaco.

La fresque représente Notre Seigneur dans la gloire

du Paradis, entouré de la Vierge, des apôtres, d'anges et de saints ; les figures, dessins et couleurs rappellent le plus beau style préraphaélique.

La précieuse découverte a été faite dans le chœur du couvent des religieuses contigu à l'église de Sainte-Cécile.

— Le long de la voie Appienne, plusieurs membres de l'Académie allemande, connue sous le nom de « Campo Santo dei Tedeschi », avaient, dans ces derniers temps, entrepris des fouilles, qui déjà avaient mis au jour un colombarium de l'époque païenne, des vases étrusques, des mosaïques, des monnaies, etc. Il paraît que ces fouilles étaient contraires à ce que l'on appelle l'édit Pacca. Le propriétaire de la *vigna* a attaqué devant les tribunaux les archéologues et les locataires du fonds qui avaient permis ces fouilles, malgré, paraît-il, les termes du contrat. Le tribunal a fait bénéficier Mgr de Waal et le professeur Baurstark de la dernière amnistie, et condamné les locataires à trois jours de prison.

— *Fondation pontificale.* — Un nouveau séminaire pontifical vient de s'ouvrir à Rome. Il est destiné à la formation de recteurs spirituels des séminaires d'Italie. Le Saint-Père a attribué à cette œuvre importante de vastes locaux érigés aux Prati di Castello, et qui lui ont été offerts récemment. Ce « collège apostolique léonin » est placé sous la direction d'une commission cardinalice composée de LL. EE. les cardinaux Respighi, Gotti et

Gennari. S. Em. le cardinal Gennari est de plus nommé protecteur de cette institution.

— *La santé du Pape.* — Les familiers du Souverain-Pontife sont tout à fait étonnés des mauvaises nouvelles propagées subitement dans une foule de journaux.

Ils déclarent ne constater aucun changement dans l'état de Léon XIII ; et cette affirmation se retrouve chez tous les étrangers qui le revoient après un temps plus ou moins long.

C'est d'ailleurs un fait significatif qu'aucune des occupations ordinaires de Sa Sainteté ne soit suspendue. Au contraire les audiences sont multipliées ; et ceux qui ont eu la faveur d'assister aux audiences semi-publiques de ces derniers temps ont été témoins que le silence n'est nullement imposé au Souverain-Pontife !

Or, pour qui connaît le docteur Laponi, il n'est pas douteux que toutes ces audiences seraient défendues par lui, s'il trouvait chez le Pape le moindre signe de ce prétendu affaiblissement.

Ceux qui aiment le Pape peuvent donc pleinement se rassurer.

Mais encore une fois, on se demande quel peut être le but des nouvellistes qui reproduisent périodiquement ces bruits alarmants, que les faits eux-mêmes viennent tout de suite démentir.

— A l'occasion du jubilé de 1902, quelques évêques ont fait soumettre à Sa Sainteté Léon XIII certains projets d'hommages, désirant savoir s'ils lui agréeraient.

Avec une extrême délicatesse, le Saint-Père s'est refusé à donner là-dessus aucune indication. « Il s'agit là, a-t-il déclaré, de témoignages d'attachement à Notre personne ; Nous laissons chacun libre de suivre le mouvement de son cœur ; en ces circonstances, mieux vaut que tout se fasse avec une pleine spontanéité. »

— *A Saint-Pierre.* — On a placé dernièrement la statue de saint-Jean-Baptiste de la Salle dans la niche qui lui était réservée à Saint-Pierre, au milieu des statues des autres fondateurs et fondatrices d'ordres religieux.

Ces statues sont placées sur deux rangées, l'une au-dessus de l'autre, dans les piliers de Saint-Pierre. Saint-Jean-Baptiste de la Salle occupera une niche dans le haut du pilier qui précède la fameuse statue de saint Pierre.

Le saint Jean-Baptiste de la Salle essayé hier matin est l'œuvre du sculpteur Aureli. On se souvient de la description qu'en a faite, l'an dernier, M. François Veillot.

Le saint fondateur est représenté entre deux enfants, à qui il enseigne la science humaine, mais en leur montrant du doigt le ciel, où tout doit tendre. Les personnages sont debout ; la statue du saint a 5 mètres et demi, les deux autres, 3 m. 40 et 2 m. 30. La maquette va rester exposée quelque temps là-haut, et si l'effet produit est satisfaisant, l'artiste va, sans tarder, la traduire dans un immense bloc de marbre.

Italie. — Une mesure gouvernementale. — M. Cocco-

Ortu, ministre de la justice, vient d'adresser aux procureurs généraux du roi auprès des cours d'appel et aux économistes généraux des bénéfices vacants, une circulaire importante.

Les congrès catholiques, comme celui de Tarente, par exemple, tenaient leurs réunions solennelles, dans une église, préalablement transformée dans ce but.

« J'entends que désormais, dit M. Cocco-Ortu, soient interdits dans les églises, les congrès, les conférences, les réunions, et toute autre assemblée, à portes closes, et avec billet d'invitation, dans un but de nature politique, et que les églises servent uniquement aux fonctions religieuses, aux actes du culte et à ceux qui s'y rattachent étroitement.

« Avec les actes du culte se relie intimement les réunions des membres du clergé catholique (réunions auxquelles se rapporte l'article 14 de la loi sur les garanties), quand le clergé est appelé à délibérer selon les règles canoniques, sous forme de concile, synode, réunions capitulaires, sur les besoins du culte et de la discipline ecclésiastique. »

M. Cocco-Ortu veut que ces prescriptions soient appliquées aux églises munies de bénéfices, et connues, à ce titre, par l'État, — et à toutes les autres. Le « bénéficiaire » ecclésiastique sera frappé de peines, — que l'on ne détaille pas — s'il passait outre à cette interdiction. Quant aux églises privées, appartenant à des instituts quelconques, elles seraient fermées.

— *A propos de Saint-Jérôme des Esclavons.* — La question de Saint-Jérôme des Esclavons est entrée dans une nouvelle phrase.

On vient de publier un décret signé des ministres de l'intérieur et de la justice. En voici les parties principales : « Vu le décret du 31 août qui nommait un administrateur provisoire ; vu qu'aujourd'hui, grâce à un accord conclu entre le gouvernement royal d'Italie et le gouvernement impérial et royal d'Autriche-Hongrie, il a été pourvu à l'administration de l'Institut de Saint-Jérôme suivant son ancien caractère : le gouvernement décrète que l'administration provisoire du commissaire italien est terminée. » Le nouvel administrateur nommé étant le comte Coronini-Cromberg.

La bulle pontificale reste entière, il n'en faudrait d'autre preuve que le premier acte du comte Coronini qui a été de confirmer la nomination du Père Pazman à la tête de l'Institut Hiéronymytain.

En même temps, l'agence officielle Stefani communiquait des renseignements complémentaires ; il n'y a à relever que cette phrase : « Les deux gouvernements ont reconnu la nécessité de conserver à l'Institut son ancien caractère de bienfaisance. »

Le patronat de l'Autriche-Hongrie reste établi et reconnu ; ce qui, avec la petite question de fait, n'est pas sans présenter une certaine importance au point de vue du principe général, qu'avait voulu saper le gouvernement italien.

France. — *A Lourdes. La consécration de l'église du Rosaire.* — Les solennités de la consécration de la basilique du Rosaire ont été favorisées par une température excellente,

Une foule très nombreuse a suivi les diverses cérémonies.

Vingt-six évêques étaient présents, dont deux cardinaux, LL. EEm. Langénieux, archevêque de Reims, et Goossens archevêque de Malines.

Le 5 octobre a eu lieu l'inauguration de la première station du chemin de croix monumental. Le R. P. Bruno, gardien des Capucins du Mans, a prononcé un discours très entraînant.

Le 6 dimanche, les cérémonies de la consécration ont duré six heures.

Un discours émouvant a été prononcé aux vêpres par Mgr Euard, évêques de Cahors.

Mgr Rumeau, évêque d'Angers, a fait un rapprochement ravissant entre la Vierge Marie et la basilique consacrée.

Lundi, le 7 la messe célébrée à l'occasion de l'Adoration perpétuelle a été présidée par S. Em. le cardinal Langénieux.

Plusieurs évêques était présents.

M. l'abbé Gayraud a prononcé une homélie aussi doctrinale qu'éloquente sur l'adoration eucharistique.

— *L'éloge des missionnaires catholiques français* — Le Bulletin annuelle de l'association amicale des anciens frères

de l'institution *Saint-Etienne (Toulouse)* reproduit les paroles suivantes que M. Constans aurait prononcées dans une réunion, dernièrement :

Nous avons de redoutables adversaires à combattre, des rivaux qui veulent miner notre influence et, peu à peu, nous supplanter.

Les protestants dépensent beaucoup d'argent, mais sans grand succès, car leur culte froid et austère ne plaît pas aux populations de ce pays, avides de démonstrations extérieures.

Ce sont les schismatiques, les Russes surtout, dont les menées sont les plus redoutables pour nous. L'alliance que nous avons contractée avec eux ne nous a pas été ici favorable, et sous le couvert de cette alliance, ils ont travaillé à ruiner notre prestige.

Heureusement, nous avons de l'avance. Dans les écoles dirigées par les religieux français ou par les latins que nous patronnons, nous élevons trente-six mille enfants, mais nous demeurons à peu près stationnaires. Ce n'est pas que nos religieux et religieuses soient inférieurs à leur tâche, mais nos ressources sont trop restreintes ; nous n'avons que 700,000 francs à dépenser pour patronner et soutenir tant d'œuvres, tandis que les autres nations, la Russie en particulier, dépensent des millions pour favoriser leurs coreligionnaires.

Heureusement, les religieux sont désintéressés et courageux jusqu'à l'héroïsme.

Vous êtes peut-être surpris de m'entendre parler de la

sorte, mais je rends hommage à la vérité. Je vous dis en toute simplicité et franchise ce que j'ai vu et entendu, ce que j'ai constaté par moi-même. En Orient, les religieux et les religieuses nous rendent d'immenses services ; la France se doit à elle-même de les aider et de les protéger, et le jour où elle les abandonnerait, c'en serait fait de son prestige dans tout l'Orient.

— *La folie sectaire.* — La commission du budget a décidé que « tout établissement ayant un caractère religieux n'aurait plus désormais une part quelconque des crédits inscrits au budget des affaires étrangères ».

Ainsi que le *Journal des Débats* le constate, cette mesure, si elle était ratifiée par la Chambre, entraînerait la disparition de presque tous les établissements scolaires de France et par conséquent la destruction de sa principale influence dans le Levant.

Là, le nombre des écoles laïques est de trois ou quatre. Toutes les autres sont dirigées par des congréganistes. D'après la commission du budget, il faudrait sacrifier toutes les œuvres qui permettent à la France de résister aux influences italiennes, anglaises, russes et allemandes.

Des libres-penseurs résolus mais intelligents avaient compris cependant la nécessité de mettre de côté leurs passions anti-religieuses quand il s'agissait des établissements français à l'étranger. Le *Journal des Débats* rappelle que Jules Ferry, au moment même où il signait les décrets d'expulsion, soutenait l'école de médecine fondée par les Jésuites à Beyrouth. La *République* répète

que les Lazaristes, les Jésuites et les Frères sont les plus actifs artisans de l'influence française en Orient, et que tel est l'avis de « tous les hommes politiques renseignés. »

Autriche. — On a parlé du crucifix de l'école de Nouic (Haute-Vienne), enlevé par ordre du préfet, M. Edgar Monteuil, et rétabli par ordre du maire.

La pétition suivante a été signée par 171 pères de famille électeurs, au moment où le maire n'avait pas encore replacé le Christ :

Monseigneur le maire de Nouic,

Les pères de famille de la commune de Nouic sous-signés, indignés de voir qu'on s'est permis de retirer le Christ de l'école des garçons de Nouic ; considérant qu'ils ont été atteints dans leurs croyances, et qu'en le faisant on a violé la liberté de conscience stipulée par les Droits de l'homme, base de la Constitution républicaine, affichée dans nos écoles ; vous prient de faire rétablir le crucifix dans l'école et seront à vos côtés pour le faire, décidés à vous soutenir au besoin. Veuillez donc nous donner satisfaction ou bien nous refuserons d'envoyer nos enfants dans cette école.

Après cela, les laïcisateurs et décrocheurs de croix continuent à s'appeler, au besoin, les « représentants du peuple ».

Le peuple, mais écoutez-le donc. Les pères de famille, en particulier, ne sont-ils pas les premiers à avoir voix au chapitre quand il s'agit de l'éducation de l'enfant ?

BIBLIOGRAPHIE

Couvrages reçus à la *Revue*

LE MARIAGE CLANDESTIN DES CATHOLIQUES, devant la loi du pays. Dictum de M. le Juge F.-X. Lemieux, juge de la cour Supérieure à Sherbrooke, en cour de Révision à Montréal, 17 mai 1901 ; suivi de quelques articles analytiques, par M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, S. T. D. et J. C. D.

LA PRIÈRE LITURGIQUE, par le R. P. DOM CABROL, bénédictin de Solesme, Prieur de Farnborough (Angleterre). — H. ORDIX, Paris.

La Prière pour les Morts.

LE LIVRE DU MARIAGE ET DE LA FAMILLE, par M. l'abbé F. LAPEYRADE, ancien directeur de l'École paroissiale de Notre-Dame des Champs, premier vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. 2e édition. Un vol. in-32 de LXXXVII-402 pages. Prix : 2 francs (Ancienne maison Douniol, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris.) Et à Québec chez Garneau, Pruneau & Kirouac, libraires.

La seconde édition que nous annonçons aujourd'hui n'a qu'un tort, celui de s'être fait si longtemps attendre.

L'ouvrage épuisé de M. Lapeyrade était redemandé de toutes parts et la raison en est dans la valeur scientifique et morale, dans la réserve savante et discrète du praticien éminent qui a su tout dire sur une matière aussi délicate, aussi complète, aussi travestie par l'esprit romanesque et païen du jour sans blesser aucune susceptibilité, sans rien laisser d'essentiel dans l'ombre, sans tenir compte des besoins du jour, tout en s'appuyant sur les enseignements autorisés du dogme catholique depuis l'admirable doctrine de saint Paul jusqu'à la magistrale Encyclique de Léon XIII.

Nous ne parlons pas des encouragements venus de tous côtés à l'auteur. Le vénéré cardinal Richard a donné un *imprimatur*, qui est bien pour le lecteur « la plus grande des sécurités, et, pour le premier vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, la meilleure des recommandations ».

Avant le mariage, pendant le mariage, telles sont les deux grandes divisions du livre. C'est dire qu'il touche forcément au grand et redoutable problème de la vocation. *Nos omnes capiunt istud*, et qu'il suit pas à pas, ceux qui s'engagent dans les liens du mariage et fondent une famille chrétienne. Livre plein de doctrine et d'actualité auquel nous osons prédire plus d'une réimpression dans l'avenir.

MGR LE MONNIER.
